



**2019-10-142** PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce 7 octobre à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Louise Gilbert  
Siège #2 - Marc Nadeau  
Siège #3 - France Loignon  
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet  
Siège #5 - Louison Busque  
Siège #6 - René Drouin

Sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, François Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente à cette séance.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2019-10-143** **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 - Séance ordinaire du 9 septembre 2019**
- 4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE**
- 5 - VOIRIE**
  - 5.1 - Rapport de l'employé de voirie**
  - 5.2 - Marquage de ligne - Rang Langevin**
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
  - 6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale**
  - 6.2 - Adoption des prévisions budgétaires 2020 - Régie Intermunicipale du comté Beauce-Sud**
- 7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**

- 7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable
- 7.2 - Suivi entente de partage ressource en eau potable
- 8 - RUE PRINCIPAL / AQUEDUC / TECQ
  - 8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2014-2018
  - 8.2 - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023
  - 8.3 - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable
  - 8.4 - Étude hydrogéologique
- 9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
  - 9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant
  - 9.2 - Suivi entente de partage ressource en loisirs - Aide financière
- 10 - 100E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
  - 10.1 - Suivi des activités du 100e anniversaire
- 11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
  - 11.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
  - 11.2 - Émission des permis et certificats
- 12 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
  - 12.1 - Suivi des infrastructures municipales
- 13 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
  - 13.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois
- 14 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 14.1 - Système de ventilation station de chloration - Programme de Santé et Sécurité - CNESST
- 15 - LÉGISLATION
  - 15.1 - Renouvellement offre de service de Cain Lamarre Casgrain pour la représentation de la municipalité à la cour municipale
  - 15.2 - Rapport annuel 2018 - Cour municipale Ville St-Georges
- 16 - SUJETS SANS RÉOLUTION
- 17 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18 - VARIA
  - 18.1 - Demande de droit de passage VTT Jaroboce
  - 18.2 - Réservation de la salle multifonctionnelle - Élections fédérales du 21 octobre 2019
  - 18.3 - Assurances collectives
- 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par madame Louise Gilbert et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2019-10-144**

#### **3.1 - Séance ordinaire du 9 septembre 2019**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 septembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par madame France Loignon, appuyé par monsieur Marc Nadeau et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

#### **4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE**

#### **5 - VOIRIE**

##### **5.1 - Rapport de l'employé de voirie**

2019-10-145

##### **5.2 - Marquage de ligne - Rang Langevin**

ATTENDU QUE la municipalité désire faire effectuer le marquage des lignes jaunes dans le rang Langevin et la route Ste-Aurélie;

ATTENDU QU'une soumission de l'entreprise DURA-LIGNES au montant 0.56\$/mètre linéaire pour un montant de 3 696.00 \$, taxes non incluses, a été remise au conseil;

ATTENDU QU'E le nombre de mètres linéaires à marquer a été évalué à 6600 mètres linéaires;

ATTENDU QUE le montant facturé par DURA-LIGNES sera en fonction du nombre réel de mètres linéaires marqués;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Louise Gilbert, appuyé par madame France Loignon et accepté à l'unanimité d'approuver les travaux de traçage de lignes par l'entreprises DURA-LIGNES.

#### **6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

##### **6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale**

2019-10-146

##### **6.2 - Adoption des prévisions budgétaires 2020 - Régie Intermunicipale du comté Beauce-Sud**

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud a transmis ses prévisions budgétaires 2020 et que le montant de la quote-part pour Saint-Philibert est de 19 257.00\$ ;

ATTENDU QUE la municipalité doit adopter ce budget par résolution;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Marc Nadeau, appuyé par madame Louise Gilbert et accepté à l'unanimité d'approuver l'adoption du budget 2020 de la Régie Intermunicipale.

#### **7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**

##### **7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable**

##### **7.2 - Suivi entente de partage ressource en eau potable**

#### **8 - RUE PRINCIPAL / AQUEDUC / TECQ**

##### **8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2014-2018**

##### **8.2 - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023**

##### **8.3 - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable**

#### **8.4 - Étude hydrogéologique**

Dû à un retard dans la cédule, les travaux de forage se feront au début novembre 2019.

#### **9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**

##### **9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant**

##### **9.2 - Suivi entente de partage ressource en loisirs - Aide financière**

Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil.

#### **10 - 100E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

##### **10.1 - Suivi des activités du 100e anniversaire**

#### **11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

##### **11.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC**

##### **11.2 - Émission des permis et certificats**

#### **12 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

##### **12.1 - Suivi des infrastructures municipales**

#### **13 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

**2019-10-147**

##### **13.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois**

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par monsieur René Drouin et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 45 202.35 \$ et d'autoriser leur paiement.

- Comptes à payer 37 046.54 \$
- Salaires nets versés 6 251.81 \$
- Remises d'employeur 1 904.00\$
- Total 45 202.35 \$**

Administration : chèque no. **C1900194 à C1900207, L1900026 à L1900028, V529**

Salaires : chèque no. **D1900113 à D1900124**

#### **14 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

##### **14.1 - Système de ventilation station de chloration - Programme de Santé et Sécurité - CNEST**

Un échangeur d'air a été installé à la station de chloration le 4 octobre 2019 par la compagnie Spark Électrique Inc.

#### **15 - LÉGISLATION**

**2019-10-148**

##### **15.1 - Renouvellement offre de service de Cain Lamarre Casgrain pour la représentation de la municipalité à la cour municipale**

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement de services reçue de la firme Gain Lamarre;  
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Philibert doit engager

un procureur pour la représenter à la cour municipale;  
CONSIDÉRANT QUE le bureau d'avocats Cain Lamarre a fait une offre de service le 5 septembre dernier au coût de \$90.00 par dossier non contesté et ce, seulement dans l'éventualité où l'obtention de ce plaidoyer aura nécessité une intervention active des procureurs à l'égard de l'accusé ou de ses procureurs;  
PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Louison Busque, appuyé par madame France Loignon et accepté à l'unanimité d'accepter l'offre de service du 5 septembre 2019 de la firme Cain Lamarre.

Une copie de cette résolution sera envoyée à madame Michèle Chabot, greffière de la cour municipale commune de Ville Saint-Georges.

## **15.2 - Rapport annuel 2018 - Cour municipale Ville St-Georges**

## **16 - SUJETS SANS RÉOLUTION**

## **17 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **18 - VARIA**

### **18.1 - Demande de droit de passage VTT Jaroboce**

Suite à la demande soumise par le Club VTT Jaroboce, le conseil municipal refuse de donner le droit de circuler en quad sur le rang St-Charles entre le rang Fernand Bégin et la rue Principale.

### **18.2 - Réservation de la salle multifonctionnelle - Élections fédérales du 21 octobre 2019**

**2019-10-149**

### **18.3 - Assurances collectives**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Code municipal et de la Loi sur les cités et villes, une municipalité peut participer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (ci-après : la « FQM »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a procédé à un appel d'offres conforme aux règles d'adjudication des contrats par une municipalité;

CONSIDÉRANT QUE, suite au processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, des MRC et des organismes municipaux (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1er janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Nadeau

APPUYÉ PAR : Madame France Loignon

ET RÉSOLU : À l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Philibert accepte de participer pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés au Contrat;

QUE la Municipalité de Saint-Philibert souscrive au 1er novembre 2019 et maintienne les couvertures d'assurances prévues au Contrat, lequel est renouvelable annuellement de manière automatique, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) an mentionnant son intention de ne plus participer au Contrat ;

QUE la Municipalité de Saint-Philibert paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité de Saint-Philibert s'engage à respecter les termes et conditions du Contrat;

QUE la Municipalité de Saint-Philibert donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat;

QUE la Municipalité de Saint-Philibert autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité de Saint-Philibert accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

**2019-10-150**

## **19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Marc Nadeau et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

Adoptée unanimement

Fermeture à 20h10 hrs

\_\_\_\_\_  
François Morin, maire

\_\_\_\_\_  
Maryse Nadeau, dir.gén.

Je, François Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

